

Comme annoncé par le dernier Conseil National de sécurité, la première phase de déconfinement commence ce lundi 4 mai.

L'Administration communale reprend son horaire habituel, à savoir :

· Les guichets Population, Etat Civil :

Jours

Heure d'ouverture des guichets

Lundi

9h - 12h

Pas de guichet MAIS joignable par téléphone de 14h à 15h30

Mardi

9h - 12h

17h - 19h UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Joignable par téléphone de 14h à 15h30

Mercredi

9h - 12h

14h - 16h

Jeudi

9h - 12h

Pas de guichet MAIS joignable par téléphone de 14h à 15h30

Vendredi

9h - 12h

Fermé

**ATTENTION : Les dossiers "Étrangers" ou Renouvellements de titres de séjour :
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

**Les guichets Permis de conduire, Pension, Casier judiciaire sont
accessibles uniquement sur Rendez-vous.**

Les demandes d'informations ou de documents concernant les permis de conduire, les extraits de casier judiciaire et les allocations pour personnes handicapées doivent se faire par mail moyennant le scan recto verso d'une pièce d'identité.

**Les guichets de l'Urbanisme et Logement sont accessibles uniquement sur
Rendez-vous.**

Concernant le service Travaux, les activités du quotidien reprennent progressivement un rythme habituel.

Néanmoins, des mesures de prévention sont prises afin que cette 1^{ere} phase de déconfinement se fasse prudemment, tant pour la santé de nos agents que pour celle de nos citoyens.

Petit rappel des mesures de prévention :

1. Des gardiens de la paix sont présents aux entrées des deux sites de l'Administration afin de filtrer, de canaliser et diriger le public vers nos services. L'accès du public sera limité à une personne à la fois.
2. Distanciation sociale (physique) : Nous devons respecter une distance physique de minimum 1.5m.
3. Privilégiez les contacts par téléphone ou autres moyens numériques pour vos échanges

d'informations, afin de limiter au strict minimum vos déplacements.

4. Le port du masque est fortement recommandé pour les rencontres avec le public.